

Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail

Note de service

Destinataires : Personnes à la présidence et à la coordination des EPR

Expéditeur : David Armstrong, agent de projet

Objet : Modifications de contrat de 2023-2024

Date : le 10 février 2023

Tel que le veut la pratique, il est essentiel que les Équipes de planification régionale respectent les modalités de modification de contrat pour tout changement effectué en 2023-2024. Cette exigence est aussi stipulée dans la lettre d'entente de chaque EPR.

Les cycles de modification de contrat correspondent au début des programmes de la DRC et au calendrier de demandes de codes de cours. Le processus de modification de contrat requiert la communication entre les partenaires des conseils scolaires et ceux des collèges de même qu'une bonne comptabilité de la participation des élèves et des dépenses approuvées. Afin de maximiser les opportunités accordées aux élèves, nous devons continuer à favoriser le déplacement des places-élèves et à réduire les surplus. Au cours des années, les EPR ont utilisé le processus de modification de contrat de manière efficace. Ainsi, plus d'élèves ont pu participer aux programmes et davantage d'élèves ont pu suivre des programmes qui les intéressaient. L'équipe de l'IJECT continuera à suivre le calendrier de près pour s'assurer que les EPR atteignent les objectifs de maximisation des occasions offertes aux élèves et de réduction (ou d'élimination) des surplus des EPR.

Cycle	Système SACD ouvert pour les soumissions des EPR	Date limite pour les soumissions des EPR dans le système de la SACD (avant 13 h)	Date limite pour pour soumettre les demandes des codes de cours à EDU	Notes*
1A	Le 16 décembre 2022	Le 15 février 2023	Le 31 mars 2023 (Codes de cours des DRC de mai /juin 2023 et le 24 mars	Congé de mars : du 13 au 17 mars 2023. Soumettre les demandes de nouveaux codes de cours pour les

			2023 pour l'été de 2023	programmes à DRC collégiaux approuvés en 2023-2024 offerts par les collègues
1B	Le 17 mai 2023	Le 14 juin 2023 (À noter, la SACD sera inaccessible le 8 juin)	Le 15 septembre 2023 (À noter, l'échéancier pour les demandes des derniers ajustements de codes de cours de 2022-2023 est le 9 juin 2023)	Merci aussi de soumettre les demandes de nouveaux codes de cours pour les cours collégiaux à DRC approuvés
2	Le 30 août 2023	Le 27 septembre 2023	Le 20 octobre 2023	Institut d'été : les 28 et 29 août 2023 (À confirmer) Début du semestre 1: le 5 septembre 2023* Demandes de codes de cours pour le 2e semestre. Fête d'Action de grâce: le 9 octobre 2023
3	Le 18 octobre 2023	Le 15 novembre 2023	Le 8 décembre 2023	Demandes de codes de cours pour le 2e sem. Congé de Noël: du 25 déc. 2023 au 5 janvier 2024
4	Le 3 janvier 2024	Le 31 janvier 2024	Le premier mars 2023	Demandes de codes de cours mai/juin et d'été 2024 Congé de mars: du 11 au 15 mars 2024*
5	Le 6 mars 2024	Le 3 avril 2024	Le 26 avril 2024	Demandes de codes de cours à DRC de l'été

				Congé de Pâques: du 29 mars au premier avril 2024
6	Le premier mai 2024	Le 29 mai 2024	Le 7 juin 2024	Ajustements finaux

*Les dates tirées du calendrier scolaire d'EDU peuvent varier d'un conseil scolaire à l'autre

- Ces cycles de demandes de modification de contrat tiennent compte du délai de 10 jours pour comptabiliser le nombre d'élèves/cours/programme de même que les échanges au sein des EPR pour effectuer des changements possibles, au besoin.
- Notez que le financement destiné à la DRCA ne peut être substitué pour la DRC des ados; l'inverse s'applique également.
- Une EPR prend un risque si elle place des élèves dans des programmes qui n'ont pas été approuvés. Il est possible que le changement ne soit pas approuvé; l'obtention de l'approbation avant le début du programme est donc essentielle. Dans des situations exceptionnelles, si vous devez effectuer des changements à l'extérieur du Cycle de modifications de contrat, vous devez communiquer avec David Armstrong avant le début du programme pour obtenir une approbation possible. Seuls les changements entre des cours présentement approuvés qui n'ont pas d'impact sur le niveau de financement et qui sont destinés au même groupe cible que celui de l'approbation originale peuvent être effectués dans ces circonstances. Ces demandes de changement devront quand même être portées au site de la SACD lors du cycle suivant.

S.v.p. acheminer toute question à ce sujet à David Armstrong
(davidarmstrong@ontariodirectors.ca 519-389-8259)

cc: Larry Archibald
Diane Cowden
Rizvan Desai
Janine Griffore
Ken Harrison
William Howe
Jeff Piro
Michelle Rao
Michael Smith
Anita Webb

Martyn Beckett
Daniel Denomme
Laura Elliott
Lynn Grittani
Phil Hedges
Janette Jensen
Maurice Proulx
Kathy Sanford
Linda Staudt